

Créatrice en tissage/Créateur en tissage

A

Règlement d'apprentissage et d'examen de fin d'apprentissage

du 8 décembre 1999

B

Programme d'enseignement professionnel

du 8 décembre 1999

Entrée en vigueur

1^{er} janvier 2000 (Dispositions concernant l'apprentissage et le programme d'enseignement)

1^{er} janvier 2003 (Dispositions concernant l'examen de fin d'apprentissage)

Le texte de ce règlement et ce programme d'enseignement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

28 mars 2000

Chancellerie fédérale